

Réunion du Conseil Municipal

Du mardi 13 octobre 2015 à 20 heures

Date de convocation : 2 octobre 2015

Sont présents: Robert BOUDON, Monique DELFAU, Jean-Pierre VAISSADE, Monique LOUVRIER, Christian LAURAIRE, Michel BOUDON, Thierry BRUNEL, Jean ALBARET, Marcel RIEUTORT, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Secrétaire de séance: Monique DELFAU

Ordre du jour

- Éclairage public village de la Sauvetat
- Éclairage public Bourg et villages (remplacement des lampes à vapeur de mercure par des lampes leds)
- Régularisation suite à l'attribution des biens sectionnaires à vocation agricoles du 28 avril 2014:
 - définir les priorités d'attribution par section en précisant les conditions d'attribution et les attributaires retenus
 - établir un règlement d'attribution définissant la notion d'hivernage (durée, pourcentage d'animaux, bâtiment...)
 - avenant à la convention (article 2 : durée)
- Emprunt pour les travaux d'aménagement des villages d'Esclauzet et du Monteil
- Affaires diverses

➤ **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 21 septembre 2015.

➤ **Éclairage public village de la Sauvetat**

Présentation du devis relatif à l'éclairage public du village de la Sauvetat dont le montant total s'élève à 22 626.81 € HT.

Monsieur le Maire fait savoir que ces travaux ne seront entrepris, qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT soit 11 313.41 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal :

- à se prononcer sur la suite à donner à ce projet
- à l'autoriser à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours,

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Éclairage public Bourg et villages (remplacement des lampes à vapeur de mercure par des lampes leds)**

Présentation du devis relatif au remplacement des lampes à vapeur de mercure par des lampes leds dans le Bourg et les villages dont le montant total s'élève à 24 017.36 € HT.

Monsieur le Maire fait savoir que ces travaux ne seront entrepris, qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT soit 12 008.68 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal :

- à se prononcer sur la suite à donner à ce projet
- à l'autoriser à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours,

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Régularisation suite à l'attribution des biens sectionnaires à vocation agricoles du 28 avril 2014:**

Les services de la Sous-Préfecture demandent :

- de définir les priorités d'attribution par section en précisant les conditions d'attribution et les attributaires retenus
- d'établir un règlement d'attribution définissant la notion d'hivernage (durée, pourcentage d'animaux, bâtiment...)
- un avenant à la convention (article 2 : durée)

❖ **Critères d'attribution des biens sectionnaires**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, en application de l'article L. 2411-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide d'attribuer les biens de section à vocation agricole de la façon suivante :

1. *aux exploitants agricoles ayant leur domicile réel et fixe, un bâtiment d'exploitation et le siège de leur exploitation sur le territoire de la section et exploitant des biens agricoles sur celui-ci ; et au profit d'exploitants agricoles ayant un bâtiment d'exploitation hébergeant pendant la période hivernale, leurs animaux sur le territoire de la section conformément au règlement d'attribution et exploitant des biens agricoles sur ledit territoire;*
2. *en cas d'absence d'agriculteurs du 1er rang et si cette catégorie venait à disparaître, les biens seront attribués au profit des exploitants agricoles utilisant des biens agricoles sur le territoire de la section et ayant un domicile réel et fixe sur le territoire de la commune;*
3. *en cas d'absence d'agriculteur du 2ème rang et si cette catégorie venait à disparaître les biens seront attribués au profit des exploitants agricoles utilisant des biens agricoles sur le territoire de la section;*
4. *lorsque cela est possible, au profit de l'installation d'exploitations nouvelles.*

Cette mise à disposition se fera par convention pluriannuelle de pâturage d'une durée de 8 ans; (en cas de changement pendant la durée de la convention celle-ci pourra être ramené à une durée dans une fourchette de 5 à 8 ans), ces conventions se poursuivront par tacite reconduction. (Un avenant sera pris pour modifier l'article 2 "durée", des conventions signées en 2014).

Le prix de location sera fixé à l'hectare.

Les conditions à remplir par les bénéficiaires :

- être affilié à l'assurance maladie des chefs d'exploitation agricole
- détenir l'autorisation d'exploiter délivrée par le préfet.

Cas particulier des exploitations sociétaires :

- si l'exploitation est mise en valeur sous forme de société, les biens de section sont attribués à la société elle-même, soit un lot par société.

Conditions d'exploitations :

- la sous location et la prise en pension d'animaux sont interdites. Seuls les animaux figurant sur la liste d'étable de l'exploitation du bénéficiaire pourront pâturer sur les terrains.

Définition de l'hivernage :

- la durée minimum d'hivernage sera de 5 (cinq) mois
- il s'effectuera dans un bâtiment en dur
- des soins quotidiens devront être effectués aux animaux
- devront hiverner 50% des animaux figurant sur la fiche d'étable de l'exploitation;

Les conventions seront signées par M. le Maire et les bénéficiaires.

Pour le prix du fermage de 2015, il restera fixé au prix appliqué en 2014 plus actualisation de l'indice des fermages à paraître en 2015. Ce loyer sera ensuite actualisé chaque année sur la base de l'indice des fermages.

❖ Attributaires retenus

Après avoir établi les critères d'attribution, le conseil décide d'établir les conventions pluriannuelles d'exploitations avec les bénéficiaires ci-après :

- *Section de Buffierettes (critère n°1)*

- M. Gérard MATHIEU

- *N° E 280 (en partie) : 1ha 22a 50ca*
- *N° E 285 : 76a 90ca*
- *N° E 293 : 38a 30ca*
- *N° E 297 : 1ha 69a 50ca*
- *N° E 377 (en partie) : 9ha 10a 00ca*
- *N° E 378 : 28a 80ca*
- *N° E 379 (en partie) : 52a 10ca*
- *N° E 380 (en partie) : 97a 90ca*
- *N° E 381 : 33a 00ca*
- *N° E 382 (en partie) : 5ha 95a 00ca*
- *N° E 383 (en partie) : 8ha 76a 60ca*
- *N° E 384 (en partie) : 1ha 00a 00ca*

Soit une superficie totale de 31ha 00a 60ca

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

• Section de Richardès (critère n° 3)

Les exploitants relevant du critère n°1 et n°2 n'existant pas, les biens sont attribués aux exploitants relevant du critère n° 3.

- *Georgette PRAT*

- *N° E 508 : 2ha 61a 60ca*
- *N° E 511 : 10a 30ca*
- *N° E 512 (en partie) : 2ha 00a 70ca*
- *N° E 527 (en partie) : 6ha 12a 20ca*

Soit une superficie totale de 10ha 84a 80ca

- *Maryse RUSCASSIER*

- *N° E 529 (en partie) : 11ha 00a 00ca*

Soit une superficie totale de 11ha 00a 00ca

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

* Section de Lagarde (critère n°1)

- *Thierry VALETTE*

- *N° C 100 : 97a 20ca*
- *N° C 271 : 2ha 28a 48ca*
- *N° C 272 : 3a 38ca*
- *N° D 592 : 11a 12ca*
- *N° D 604 (en partie) : 88a 00ca*
- *N° D 606 : 2ha 90a 61ca*

Soit une superficie totale de 7ha 18a 79ca

- *Jean-Louis BOUSSUGE*

- *N° D 593 : 19a 72ca*
- *N° D 594 : 6a 65ca*
- *N° D 603 (en partie) : 1ha 32a 66ca*
- *N° D 604 (en partie) : 1ha 17a 87ca*
- *N° D 607 (en partie) : 1ha 34a 35ca*
- *N° D 608 : 2ha 84a 73ca*

Soit une superficie totale de 6ha 95a 98ca

- *Nadine GEVAUDAN*

- *N° C 273 : 1ha 43a 35ca*
- *N° D 591 : 10a 57ca*
- *N° D 603 (en partie) : 1ha 48a 34ca*
- *N° D 604 (en partie) : 73a 30ca*
- *N° D 605 : 1ha 43a 36ca*
- *N° D 607 (en partie) : 1ha 84a 56ca*

Soit une superficie totale de 7ha 03a 48ca

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

* Section de Succaud (critère n°1)

- *Co- exploitation TUFFERY*

- *N° B 727 : 25a 40ca*

- N° B 728 : 31a 60ca

Soit une superficie totale de 57a 00ca

- GAEC des Roussilles

- N° B 758 : 3a 00ca
- N° B 770 : 15a 50ca
- N° B 799 : 29a 50ca

Soit une superficie totale de 48a 00ca

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

* Section des Mons (critère n°1)

- Jean-Noël GILIBERT

- N° C 44 : 1ha 29a 20ca
- N° C 164 (en partie) : 3ha 29a 70ca
- N° C 231 : 1ha 55a 20ca
- N° C 237 (en partie) : 4ha 24a 10ca
- N° C 238 (en partie) : 33a 00ca

Soit une superficie totale de 10ha 71a 20ca

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

* Section de Lauzardie (critère n°1)

- Andrée FROBERT

- N° F 268 : 15a 00ca
- N° F 271 : 35a 75ca
- N° F 312 (en partie) : 3ha 50a 00ca

Soit une superficie totale de 4ha 00a 75ca

- Philippe RAYNAL

- N° F 262 : 2ha 58a 40ca

Soit une superficie totale de 2ha 58a 40ca

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

* Section de Peuch-Blanc (critère n°1)

- Joël DELORME

- N° F 35 : 8ha 91a 40ca
- N° F 37 : 15a 80ca
- N° F 38 : 92a 80ca
- N° F 39 : 1ha 23a 40ca
- N° F 49 : 1ha 23a 10ca
- N° F 51 : 62a 55ca
- N° F 70 : 4ha 80a 40ca
- N° F 72 : 1ha 41a 30ca
- N° F 159 : 2ha 52a 70ca

Soit une superficie totale de 21ha 83a 45ca

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

* Section le Monteil Lagarde (critère n°1)

- Nadine GEVAUDAN

- N° C 138 : 35a 80ca

Soit une superficie totale de 35a 80ca

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

* Section des Vayssières-Hautes (critère n°1)

- Ludovic DELRIEU

- N° A 642 : 3a 60ca
- N° A 643 (en partie) : 1ha 00a 00ca
- N° A 645 : 6a 80ca
- N° A 646 : 34a 00ca
- N° F 208 (en partie) : 50a 00ca

Soit une superficie totale de 1ha 94a 40ca

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

* Section de la Sauvetat (critère n°1)

Pour cette section M VAISSADE Jean-Pierre intéressé à l'affaire quitte la salle des séances et ne participe ni au débat ni au vote.

- Jean-Pierre VAISSADE

- N° A 115 : 2ha 69a 40ca
- N° A 116 : 1ha 01a 80 ca
- N° A 117 : 29a 70ca
- N° A 372 : 14a 20ca
- N° A 685 : 55a 90ca

Soit une superficie totale de 4ha 71a 00ca

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

* Section des Bessières-Basses (critère n° 2)

Pour cette section, M. Christian LAURAIRE intéressé à l'affaire quitte la salle des séances et ne participe ni au débat ni au vote.

Les exploitants relevant du critère n°1 n'existant pas, les biens sont attribués aux exploitants relevant du critère n° 2.

- GAEC D'ESPEYRAC

- N° A 165 (en partie) : 25a 00ca
- N° A 186 : 1a 60ca
- N° A 220 : 5a 90 ca
- N° A 221 : 14a 20ca
- N° A 233 (en partie) : 1ha 81a 30ca
- N° A 260 : 9a 10ca

Soit une superficie totale de 2ha 37a 10ca

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

* Section du Monteil (critère n°2)

Pour cette section, M. Thierry BRUNEL intéressé à l'affaire quitte la salle des séances et ne participe ni au débat ni au vote.

Les exploitants relevant du critère n°1 n'existant pas, les biens sont attribués aux exploitants relevant du critère n° 2.

- Guy BRUNEL

- N° C 81 (en partie) : 82a 05ca

Soit une superficie totale de 82a 05ca

- Jean- Luc BRUNEL (Pour le GAEC du Compeyre)

- N° B 429 : 15a 00ca
- N° B 702 : 18a 00ca
- N° B 704 : 7a 80ca

Soit une superficie totale de 40a 80ca

- Jean-Noël COUMOUL

- N° C 81 (en partie) : 82a 05ca
- N° B 705 : 8a 00ca

Soit une superficie totale de 90a 05ca

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

* Section de Laborie (critère n°1)

Pour cette section, M. Thierry BRUNEL intéressé à l'affaire quitte la salle des séances et ne participe ni au débat ni au vote.

- Guy BRUNEL

- N° B 408 : 2ha10a 40ca
- N° B 465 : 5a 98ca

Soit une superficie totale de 2ha 16a 38ca

- Jean- Luc BRUNEL (Pour le GAEC du Compeyre)

- N° B 168 : 12a 80ca
- N° B 423 : 13a 10ca
- N° B 862 : 27a 35ca
- N° B 882 : 1ha 41a 53ca

Soit une superficie totale de 1ha 94a 78ca

- Jean-Noël COUMOUL

- N° B 421 : 1ha 82a 70ca
- N° B 500 : 45a 30ca

Soit une superficie totale de 2ha 28a 00ca

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

* Section de l'Hermet (critère n°1)

Pour cette section, M. Lucien VAISSADE intéressé à l'affaire quitte la salle des séances et ne participe ni au débat ni au vote.

- Lucien VAISSADE

- N° E 45 : 39a 40ca
- N° E 57 (en partie) : 2ha 00a 00ca

Soit une superficie totale de 2ha 39a 40ca

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

* Section des Burquerettes (critère n°2)

Pour cette section, Messieurs Christian LAURAIRE et Jean-Pierre VAISSADE intéressés à l'affaire quittent la salle des séances et ne participent ni au débat ni au vote.

Les exploitants relevant du critère n°1 n'existant pas, les biens sont attribués aux exploitants relevant du critère n° 2.

- GAEC D'ESPEYRAC

- N° F 459 (en partie) : 77a 75ca
- N° F 453 (en partie) : 61a 10ca
- N° F 464 : 50a 00 ca

Soit une superficie totale de 1ha 88a 85ca

- Jean-Pierre VAISSADE

- N° F 440 : 3a 10ca
- N° F 441 : 11a 10 ca
- N° F 459 (en partie) : 77a 75ca

Soit une superficie totale de 91a 95ca

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

* Section de Montgros (critère n°1)

Pour cette section, M. Laurent CAYREL intéressé à l'affaire quitte la salle des séances et ne participe ni au débat ni au vote.

- GAEC CAYREL

- N° E 138 (en partie) : 95a 10ca
- N° E 334 (en partie) : 21ha 06a 00ca
- N° E 397 : 7ha 97a 10ca
- N° E 521 (en partie) : 3ha 01a 80ca

Soit une superficie totale de 33ha

- Adrien RAYNAL

- N° E 526 (en partie) : 32ha 00a 00ca
- N° E 522 : 1ha 00a 00ca

Soit une superficie totale de 33ha

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

* Section de Gurières (critère n°1)

Pour cette section M. Michel BOUDON intéressé à l'affaire quitte la salle des séances et ne participe ni au débat ni au vote.

- GAEC boudon

- N° E 631 : 1ha 96a 80ca
- N° E 629 : 4ha 00a 00ca

Soit une superficie totale de 5ha 96a 80ca

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

❖ Attribution des biens sectionnaires des Vayssières-Hautes

Monsieur le Maire rappelle que Mme Marcelle MICHEL, titulaire d'une convention pluriannuelle d'exploitation agricole pour des biens sectionnaires situés aux Vayssières-Hautes a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 2015.

Il rappelle également que cette dernière a donné son exploitation en location à M. Ludovic DELRIEU, agriculteur à Cantoin (Aveyron), qui a demandé à bénéficier de ces biens de section initialement exploités par Mme Marcelle MICHEL.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer à nouveau sur cette location.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de donner en location les parcelles de biens sectionnaires des Vayssières-Hautes à Ludovic DELRIEU, à condition qu'il héberge pendant la période hivernale des animaux sur le territoire de la section conformément à la définition de l'hivernage (critère n°1) ;
- la convention sera faite pour une durée de 7 ans, à compter du 1er avril 2015 et pour finir à pareil époque en 2022 aux conditions définies ci-dessus.

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Emprunt pour les travaux d'aménagement des villages d'Esclauzet et du Monteil

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement des villages d'Esclauzet et du Monteil, un emprunt de 50 000 € est prévu au budget. Il rappelle qu'un emprunt de 14 234 € a été réalisé auprès de la caisse des dépôts et propose donc de réaliser un emprunt à hauteur de 35 000 €. Il donne lecture des différentes propositions des établissements bancaires.

Il demande au Conseil Municipal :

- de choisir l'établissement bancaire auprès duquel sera réalisé l'emprunt
- de l'autoriser à signer le contrat de prêt

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de retenir l'offre du Crédit Agricole Centre France qui propose les taux les plus avantageux.
- Autorise le Maire à signer le contrat dont les caractéristiques sont les suivantes :

<i>Caractéristiques</i>	<i>Taux fixe</i>
<i>Montant</i>	<i>35 000 €</i>
<i>Périodicité</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Durée</i>	<i>7 ans</i>
<i>Taux</i>	<i>1.40 %</i>
<i>Type d'échéance</i>	<i>Amortissement constant du capital</i>
<i>Frais d'actes</i>	<i>50 €</i>

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Affaires diverses**

- Lecture de la lettre de M. Pierre BIRON qui sollicite l'acquisition de terrains sectionnaires.
- Présentation du devis de l'entreprise PASCAL pour la fourniture d'un columbarium, d'autres devis ont été sollicités
- Il est décidé de faire réaliser la réfection du chauffage et de l'installation électrique de la mairie et de la salle de réunion à l'entreprise RIGAL. Coût des travaux 6 139.82 € TTC.
- Lecture d'une lettre de M. Gérard LACASSAGNE relative à la fête du village de Lagarde
- Dans le cadre de l'éclairage public, il est décidé de demander au Syndicat départemental d'énergies du cantal l'installation d'une lampe à la maison de Laurent CAYREL
- Voir avec l'entreprise SOULENQ, pour la remise en état d'un chemin dégradé par les orages lorsque seront réalisés les travaux prévus sur les autres chemins de Lagarde.
- Lecture d'une lettre de M. le Préfet qui signale des décharges sauvages sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire
Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET

Marcel RIEUTORT

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL